

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2006

Présents : M Francou-Carron, G Pasdradjian, N Boulanger, JM Gonsolin, G Cardin, A Dubois, F Garaud

Représenté : L Reynier

Absents : R Masse, P Celce, JP Pellissier

1/ Dossier de demande de subvention : dotation de développement rural dans le cadre du projet de construction d'une maison médicale

Le Maire informe que les communes rurales éligibles à la deuxième dotation de l'Etat peuvent demander la dotation de développement rural pour des projets d'aide et de maintien des professionnels de santé. Le Maire rappelle le projet de la Commune de la construction d'une maison médicale.

Après en avoir délibéré, le conseil charge le maire de demander la subvention de dotation de développement rural pour le projet de construction de la maison médicale.

2/ Bibliothèque municipale : fonctionnement et demande de subvention au Conseil Général de l'Isère pour la prise en charge du poste administratif affecté à la bibliothèque

Le Maire rappelle que la bibliothèque est animée par une association.. Pour permettre le versement de l'ensemble des subventions, il faut transformer l'association et son objet, et la commune devra gérer directement les achats par le biais d'une régie et d'une ligne budgétaire spécifique. De ce fait, aucun élu ne doit être membre de cette association.

De plus, le Conseil Général versera une subvention pour aider le financement du poste actuel.

3/ Administration générale : finances

Le Maire informe le conseil des démarches effectuées avec l'adjointe aux Finances sur les renégociations des prêts bancaires.

Le Crédit Agricole a fait des propositions à la Commune pour baisser les taux d'intérêt des prêts en cours, qui feront économiser environ 20000€ chaque année sur le budget de la Commune.

De plus, le Crédit Agricole propose de renégocier l'ensemble des autres prêts de la Commune contractés auprès d'autres organismes de crédit. La simulation qui en découle ferait gagner au total 450000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour les renégociations présentées, et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des organismes de crédit concernés.

4/ Délibération pour la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école et de la cantine scolaire, année 2005

Le Maire informe que les frais de fonctionnement de l'Ecole se montent à 900€ par enfant. La participation des communes aux frais de la cantine scolaire se montent à 2,10€ par repas, et à 5,31€ par repas pour les Communes prenant en charge la totalité du prix du repas (Ambel et Monestier d'Ambel).

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour demander aux Communes de participer aux frais de fonctionnement de l'école et de la cantine.

5/ DM1 Régie des transports

Après en avoir délibéré, le conseil prend les DM suivantes sur la régie des transports : compte 678 : +200€, compte 6068 : -200€.

6/ Urbanisme

- délibération pour la prise en charge par la commune des frais d'acte pour l'échange de terrains famille Hostache-Commune de Corps
- dossier K9011 : demande de poses de deux velux, accord du conseil.
- dossier K1001 : rue de l'Hôpital, réhabilitation d'une maison. Accord du conseil.

7/ Questions diverses

- a) Devis pour la peinture du tennis du haut (terrain de basket) et l'achat d'un pistolet : accord du conseil ; la régularisation budgétaire sera faite lors du prochain conseil.
- b) Projet de réhabilitation de la cure : le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré la société « Un Toit pour Tous Développement » pour la création de trois logements aux étages de la cure. Les travaux s'élèveraient à plus de 500 000€ TTC. Le conseil général, la région et l'Etat participeraient au financement de l'opération. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord de principe sur ce projet et pour que la Commune soit maître d'ouvrage. Le Maire présentera le détail du projet et de son

financement lors du prochain conseil municipal.

- c) Taxe de séjour 2005 du LVT : après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant de la taxe de séjour 2005 due par le LVT à 2342,43€ au lieu de 2676,38€, et annuler le titre n°18/2006 de 333,95€.
- d) Après en avoir délibéré, pour une bonne gestion des ressources en eau, le conseil demande d'interdire tout branchement de tuyau aux fontaines publiques. Cette décision fera l'objet d'un arrêté municipal.

- e) Le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale du Travail informant que la SEM a demandé une dérogation pour le travail des saisonniers le dimanche au bord du lac. Accord du conseil.
 - f) Le Maire indique avoir demandé un devis à l'ONF pour refaire le panneau sur le parking Napoléon pour un montant de 5462,13€TTC dont les thèmes sont la forêt de Corps et les itinéraires du canton avec texte et dessins. Le financement de ce panneau est en cours de négociation avec la Communauté de Communes.
-
-